

FICHE TECHNIQUE VÉLO COMMENT VÉRIFIER L'ÉTAT DE VOTRE VÉLO ?



1) Vérifiez l'état des pneus

L'état des pneus est important pour la sécurité. Un pneu endommagé peut éclater sous l'effet de la pression et de l'échauffement lors de l'utilisation du vélo. Il faut donc regarder s'ils ne sont pas craquelés sur les flancs, et vérifier la présence d'éventuelles hernies ou de coupures. Dans ce cas, il est préférable de procéder au remplacement des pneus endommagés.

2) Vérifiez la pression de gonflage des pneus

Un pneu gonflé correctement permet une conduite confortable. Un pneu sous-gonflé risque de s'abîmer (frottement du flanc sur l'arrête de la jante) et de rendre la conduite plus fatigante. Le sur-gonflage diminue le confort et favorise les crevaisons. Les pressions d'air mini et maxi recommandées sont indiquées sur le flanc du pneu.

Conseil : sur les surfaces dures (route, pistes cyclables en enrobés ou en béton), il est conseillé de gonfler davantage ses pneus (se rapprocher de la pression maxi indiquée sur le pneu): cela permet un meilleur contrôle et un meilleur comportement de son vélo. Sur les surfaces souples (sentiers ou chemins forestiers par ex.) il est conseillé de moins gonfler pour un meilleur amorti (se rapprocher de la pression mini indiquée sur le pneu). Privilégiez les pompes à vélo manuelles, si possibles équipées d'un manomètre, plutôt que les tuyaux d'air comprimé des stations-services.

3) Vérifiez que les roues du vélo ne sont pas voilées

Lorsqu'une roue est voilée, le vélo tremble, il « danse » et n'est pas stable, surtout s'il s'agit de la roue arrière.

Il est conseillé de se rendre chez un vélociste professionnel pour faire dévoiler ses roues.

4) Vérifiez les fixations des roues avant et arrière du vélo

Très important. ...pour que les roues ne se détachent pas !

Le centrage des roues doit également être vérifié, pour le confort de direction (roue avant) mais aussi pour éviter l'usure de la chaîne et des pignons s'ils ne sont pas dans l'axe (roue arrière).

Conseil : Pour serrer la roue, approchez l'écrou, bloquez-le légèrement et faites à peine 1/4 de tour. Un serrage trop important risquera d'abîmer le filetage du pas de vis.

5) Vérifiez les freins du vélo

Organes très importants pour la sécurité, ils ne doivent être ni trop tendus, ni pas assez. Vérifiez l'état des patins, changez-les si nécessaire.

Conseil : Pour un meilleur freinage, on peut nettoyer la jante avec le côté grattant d'une éponge et frotter légèrement les patins avec du papier de verre pour retirer le « glaçage ».

6) Vérifiez l'état de la chaîne

Inspectez la chaîne, nettoyez-la si besoin et huilez-la légèrement. Les dépôts de graisse amassent poussières, sables, etc...et favorisent l'usure des pignons et de la chaîne. Il existe chez les vendeurs de cycles des nettoyeurs de chaîne très pratiques.

7) Vérifiez le guidon, la potence et la selle du vélo

Vérifiez l'état et le serrage des fixations. Le réglage du guidon, de la potence et de la selle est important pour votre confort et votre sécurité. La position de la selle se détermine de telle manière qu'il vous soit possible de toucher le sol du bout des 2 pieds en même temps et que, jambe tendue, le talon soit posé sur la pédale. Le guidon doit être bien centré et le haut de la potence doit se trouver sensiblement au même niveau que la selle.

8) Vérifiez le système d'éclairage du vélo

Pour bien voir, mais surtout pour être bien vu, il est indispensable, et obligatoire, que votre vélo soit équipé :

- D'un feu de position avant : La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante, jaune ou blanche (article R.313-4 du Code de la Route).

- D'un feu de position arrière : La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position arrière. Ce feu doit être nettement visible de l'arrière lorsque le véhicule est monté (article R.313-5 du Code de la Route).

9) Vérifiez la présence des équipements obligatoires

Les équipements obligatoires sur un vélo sont :

- les freins : cf. point 5 « vérifiez les freins » (article R315-3 du Code de la Route)

- l'éclairage à l'avant et à l'arrière : cf. point 8 « vérifiez le système d'éclairage du vélo »

- les catadioptres : blanc visible à l'avant, rouge visible à l'arrière, oranges sur les côtés visibles latéralement et sur les pédales (articles R313-18, R313-19 et R 313-20 du Code de la Route)

- une sonnette (article R 313-33 du Code de la Route)

10) Nettoyez votre vélo...si besoin !

Pour faire simple, le vélo peut être nettoyé à l'eau claire et au savon. Un chiffon mouillé, une brosse nylon, un chiffon sec. Si vous nettoyez au jet, évitez, avec un jet, ou un nettoyeur haute pression, de viser les roulements (axes de pédalier, de roue, de direction, de pédale). L'eau chasserait la graisse, pénétrerait dans le roulement, ainsi que les saletés, et y resterait. Le roulement s'userait alors rapidement.

Ma check-list en 10 points	Satisfaisant	À corriger
Etat des pneus		
Pression de gonflage des pneus		
Voile des roues		
Fixations des roues		
Etat des freins		
Etat de la chaîne		
Réglage guidon, potence et selle		
Système d'éclairage		
Présence et fonctionnement des équipements obligatoires		
Propreté du vélo		